



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

NICOLAS MICHAUD REÇOIT UNE MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Gaspé, le 30 juin 2011 – Le 23 juin dernier, le député de Matane, monsieur Pascal Bérubé, a remis une médaille de l'Assemblée nationale à Nicolas Michaud de l'école de l'Anse de Sainte-Anne-des-Monts pour reconnaître de façon officielle le courage et la détermination dont fait preuve le jeune garçon. Nicolas a reçu cette importante distinction entouré de ses parents, de ses amis et des membres du personnel de l'école de l'Anse.

L'histoire de Nicolas

En décembre 2008, alors âgée de sept ans, Nicolas est en compagnie de son frère et de sa sœur. Ils décident de jouer avec des allumettes. Un incendie prend naissance. Ce malheureux événement aura pour conséquence, entre autres, de ravager la peau de Nicolas sur 60% de la surface de son corps. Depuis, Nicolas a dû passer à travers plusieurs épreuves et doit aujourd'hui vivre avec le regard des autres. Bien malgré lui, il est devenu un exemple pour les jeunes qui l'entourent. Les défis ne lui font pas peur. Bien que sa fonction pulmonaire soit à 64% de son efficacité, Nicolas a décidé de participer au spectacle de fin d'année de son école et de chanter. Dans ses projets d'avenir, Nicolas aimerait bien rencontrer les écoliers du Québec pour leur dire qu'il est dangereux de jouer avec des allumettes.

Messieurs Jean-Pierre Pigeon et Jean Letarte, président et directeur général de la Commission scolaire ont ce message à livrer à Nicolas : « *Nous te félicitons Nicolas pour ta bravoure et ta persévérance et nous te souhaitons sincèrement de réaliser ton rêve qui est de chanter avec le groupe Metallica. Bravo pour cette belle médaille et bonne continuité à toi.* ».

Source :

Marie-Noëlle Dion, conseillère en communication

Téléphone: 418-368-3499, poste 5912

Site Internet : www.cschic-chocs.net